

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 274 Mise à disposition de locaux 101, quai Branly (15^e) – Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit, précaire et révocable, avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124) 101, quai Branly (15^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO